

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	12
Votants	13

Date de la convocation :

6 septembre 2022

Date d'affichage

6 septembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etai~~ent~~ent présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Guillaume LALOE, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Christèle HARDY, Pierrick BARON, Conseillers.

Etait absent excusé : Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Denis CHOPIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

**OBJET DE LA DELIBERATION N°75/2022 : VALORISATION DES SENTIERS DE RANDONNEE SUR FOUGERES
AGGLOMERATION / NOMINATION D'UN REFERENT ELU**

Fougères Agglomération a signé le 7 juin 2022, une convention de partenariat avec l'Office du Tourisme Destination Fougères, dans l'objectif de valoriser les sentiers de randonnées du territoire. L'ambition de ce partenariat est de positionner le territoire en tant que destination randonnée d'excellence, notamment en soutenant les 29 communes dans le développement d'une offre de randonnée en boucle multipratiques de qualité, mais aussi en accompagnant la structuration d'itinéraires attractifs comme le véloroute V9 et le GR 37.

Fougères Agglomération nous sollicite pour nommer un élu référent « randonnée ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

-NOMME Madame Florence GELOIN comme élu référent « randonnée ».

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

La secrétaire, Mme Florence GELOIN



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

